

AVIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT REGIONAL
--

Rapporteur : Philippe DEFOSSEZ

Après la démarche Agenda 21 et le lancement du SRADDT, le Conseil régional engage à présent la mise en œuvre du Plan Climat Régional appelé dans la loi Grenelle II « Plan Territorial pour le Climat ».

Cette communication du Président du Conseil régional, que nous appréhendons comme le lancement du processus, expose tant le contexte réglementaire et ses enjeux (partagés également par le CESER) que la méthode de travail, son mode d'organisation et son calendrier.

Dans un souci d'efficacité, le Conseil régional organise la mise en œuvre de ce Plan Climat régional dans le cadre du SRADDT et propose deux volets à ce futur plan :

- un volet Patrimoine pour lequel l'exécutif régional possède effectivement tous les leviers d'action
- et un volet Territoire pour lequel la mise en œuvre nécessitera à l'évidence une coordination avec les autres acteurs.

Après avoir procédé à un examen attentif du contenu de ce document, le CESER souhaite apporter sa contribution à l'élaboration de ce Plan Territorial pour le Climat en faisant plusieurs remarques qui portent à la fois sur l'ambition, la méthode et l'organisation proposées.

L'ambition

Au regard des enjeux environnementaux, réduire de 40 % (par rapport à la situation 1990, par ailleurs mal connue) les émissions de GES d'ici à 2020 est un projet ambitieux mais qui peut être perçu comme irréaliste. En tout état de cause, si l'on veut réussir ce défi, les différents niveaux de collectivités et les différents secteurs d'activité doivent y être pleinement associés. En effet, le CESER considère que si cet objectif peut être réalisé pour le volet Patrimoine du Plan Climat régional, il n'en va pas de même pour le volet Territoire dont l'ambition doit être, dès le lancement de la démarche, partagée avec toutes les parties prenantes.

En cela la mise en perspective du Plan Climat régional dans le SRADDT amènera certainement à une évaluation des moyens et des coûts nécessaires à cette ambition et éventuellement amènera à revisiter dans le temps l'objectif du Plan Climat régional principalement dans son volet Territoire.

Enfin, si la communication aborde clairement le contexte réglementaire et les inévitables constantes de temps, il reste à les traduire concrètement dans des plans d'action cadencés mettant ainsi en perspective les effets à court, moyen et long terme.

La méthode proposée et la place du Plan Climat dans l'ensemble des démarches en cours

De façon générale, la méthode proposée prévoit une articulation avec le SRADDT puisque ce Plan Climat régional constituera le volet Climat du futur SRADDT.

Cette approche est certainement nécessaire mais le CESER considère regrettable que les autres schémas ou plans (certes assurés dans le cadre d'autres maîtrises d'ouvrage et d'autre nature), ne soient pas ou peu évoqués tels le SRCAE (Schéma régional Climat, Air, Energie) ou le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique).

En outre, le CESER attire l'attention de l'Exécutif régional sur les risques inhérents au mélange de nature réglementaire des schémas. En effet, le Plan Climat régional s'appuie sur les obligations réglementaires du Grenelle II, ce qui n'est pas le cas pour le SRADDT ; ce mélange de genre peut rendre difficile la vision commune des enjeux et des délais. Mais il peut également donner du corps au SRADDT et contribuer à son efficacité.

Si la méthode de travail aborde dès maintenant des détails intéressants en faisant référence aux outils qui permettront l'élaboration des bilans Carbone, elle reste beaucoup trop imprécise sur les indicateurs qui seront retenus et sur les références initiales (1990 ou autre ?), point de départ indispensable à la bonne évaluation des réductions obtenues.

L'organisation de la consultation et du pilotage

L'organisation de la consultation est abordée, pour l'instant, essentiellement sous l'angle de la population au travers de panels ou de formations. Si le concept de démocratie participative peut être un facteur clé de succès, il ne faut pas oublier que dans cette approche restreinte, ce peut être un véritable leurre. En effet, les paradoxes du développement durable sont nombreux et complexes à résoudre et une analyse trop superficielle rendra inefficace voire impossible toute décision. Pour éviter cet écueil, le CESER considère que la consultation proposée doit aussi concerner les acteurs socio-économiques indispensables pour anticiper les mutations nécessaires sur le territoire régional.

Si l'idée des forums territoriaux semble bonne au regard notamment des expériences déjà menées en région, le CESER attire l'attention de l'Exécutif régional sur l'importance de leur préparation. Une coordination par territoire avec les autres schémas et avec les forums thématiques est indispensable et nécessite une réflexion partagée.

En terme d'instance de pilotage, l'organisation actuellement proposée est autocentrée sur le niveau régional, notamment au travers de la mise en place d'un comité de pilotage interne au Conseil régional. Sans remettre en cause la nécessité d'un tel comité, le CESER considère que l'essentiel ne sera pas là et que la Région doit d'ores et déjà réfléchir aux moyens d'associer les autres partenaires (Etat, conseils généraux, agglomérations etc....) pour gagner en qualité et en efficacité.

En conclusion

L'élaboration de ce Plan Climat régional par l'Exécutif régional est une initiative pertinente tant par ses objectifs que par sa période de lancement concomitante notamment à celle du SRADDT. La Région montre ainsi la voie. Mais le CESER attire son attention sur le fait que la coordination logique avec les autres schémas structurants ne doit pas être perçue par les autres collectivités comme une hiérarchisation masquée au risque de les démobiliser.

La réussite de ce Plan Climat régional passera aussi par une vision plus large que les seules limites du territoire régional. En cela, son intégration dans le SRADDT permettra d'aborder les complémentarités et les synergies avec les autres régions et ce, de façon globale et pas uniquement sous l'angle énergie - climat.

Enfin, si l'ambition des - 40% (de réduction par rapport à la situation 1990) a pu paraître irréaliste à certains, elle constitue un vrai défi collectif, imposant à tous les acteurs de se mobiliser de façon coordonnée. En considérant ainsi ces enjeux du développement durable comme les portes d'entrée de l'ensemble des orientations stratégiques et de leurs déclinaisons sectorielles et territoriales, ce futur Plan Climat régional pourrait être, dans son ambition un des identifiants du SRADDT et donc de notre région Centre.